

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 - Développement de l'activité
du Port Autonome de Bordeaux - Convention particulière relative au programme
d'actions commerciales 2004 - Approbation - Décision - Autorisation.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A travers les volets ferroviaires, portuaires et multimodaux, le contrat de plan Etat-Région Aquitaine 2000 – 2006 et le Contrat d'Agglomération traduisent la volonté de doter l'agglomération bordelaise d'équipements performants, permettant de favoriser le report modal.

A cet effet, le Port de Bordeaux est un outil majeur, dont la complémentarité avec les autres sites logistiques (Hourcade, Bruges...) doit pouvoir être développée pour une offre intégrée, associant les modes ferroviaire et maritime.

Il convient en conséquence de conforter la compétitivité du Port de Bordeaux afin de maintenir les trafics existants et de gagner de nouveaux marchés par :

- l'amélioration des infrastructures portuaires et la desserte ferroviaire du Port,
- le développement d'une action commerciale partenariale pour consolider et diversifier les trafics.

Le coût global de ce programme a été estimé sur la période considérée à 68 678 282,27 € dont 4 421 021,50 € pour le programme d'actions commerciales.

Il a fait l'objet par tous les partenaires concernés, Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général, Communauté Urbaine, Port Autonome de Bordeaux, S.N.C.F., Union Européenne, de l'adoption d'une convention cadre définissant les engagements réciproques entre partenaires pour le financement, les modalités de mise en œuvre et le suivi des opérations.

Ce document adopté par notre établissement public, par délibération n° 2001/286 du 23 février 2001 prévoit l'établissement de conventions particulières pour chaque opération identifiée, qui, pour certaines, s'inscrivent dans un cadre annuel.

C'est dans ces conditions que le programme d'actions 2001 a été approuvé par délibération n° 2001/1162 du 14 décembre 2001. Ce programme s'est déroulé globalement dans les conditions prévues. Le montant des dépenses réalisées s'est élevé à 1 217 026,11 € H.T. au lieu de 1 131 171,71 € prévus, le surcoût étant pris en charge par le P.A.B.

Le programme d'actions 2002, approuvé par délibération n°2002/625 du 13 septembre 2002, s'est également déroulé globalement dans les conditions envisagées. Toutefois le montant des dépenses réalisées s'est élevé à 532 265,10 € au lieu des 618 785,59 € prévus, en raison principalement d'une baisse des aides liées au trafic conteneurisé.

Les réalisations du programme d'actions 2003, approuvé par délibération n° 2003/494 du 11 juillet 2003, ont suivi cette tendance. Le montant des dépenses réalisées s'est élevé à 385 044 € H.T. au lieu des 618 785,59 € prévus.

Ainsi, le versement de la participation financière sur ces deux exercices a été proratisé au regard des dépenses réalisées comme prévu dans les conventions annuelles.

Il vous est proposé, aujourd'hui, d'adopter la convention particulière relative au programme 2004 qui présente les actions suivantes :

- participations à différents salons (ATIP, SITL, Bilbao ...) et démarches prospectives (nouveaux armements, opérateurs) ainsi que participation à des manifestations commerciales dans quatre villes de l'hinterland (Agen, Périgueux, Le Havre et Bordeaux).
- actions de développement de la multimodalité mer/rail/route axées plus particulièrement sur :
 - le développement du trafic conteneurisé et le renforcement de l'activité des services feeders au Verdon,
 - l'aide au trafic conteneurisé sensible,
 - le développement des trafics import d'Asie ou d'Amérique du Sud ainsi que du trafic pétrolier du P.A.B. en favorisant les post-acheminements ferroviaires,
 - le développement du trafic céréalier,
 - l'aide au maintien du transport maritime de produits utilisés ou fabriqués par l'industrie locale,
 - l'augmentation du nombre d'escales d'une ligne régulière directe vers la côte occidentale africaine,
 - l'élargissement de l'hinterland de Bordeaux par une réduction des coûts de pré-acheminement des céréales,
 - l'amélioration de l'attractivité du P.A.B pour les exportations de blé durant la période creuse qui précède la campagne de maïs,
 - l'adaptation du coût de passage portuaire des trafics conteneurisés dans un souci de report modal,
 - le lancement d'opérations exceptionnelles.
- actions de développement de la multimodalité des transports maritimes et ferroviaires avec la poursuite de la mise à disposition par la S.N.C.F. d'un cadre auprès du P.A.B. afin d'optimiser les pré et post-acheminements ferroviaires des marchandises

en provenance et à destination du P.A.B. Sa rémunération est prise en charge pour 1/3 par la S.N.C.F, 1/3 par le P.A.B et pour 1/3 par les collectivités territoriales.

Le coût global de ce programme 2004, s'élève à 619 199,59 € H.T. et sera financé conformément aux dispositions de l'accord cadre selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Manifestations commerciales	50 000,00	P.A.B.	222 849,41
Développement multimodalité mer/rail/route	516 000,00	Conseil Régional	164 407,75
Développement multimodalité transports maritimes et ferroviaires	53 199,59	Conseil Général	154 067,37
		C.U.B.	77 875,06
TOTAL	619 199,59	TOTAL	619 199,59

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- **D'APPROUVER** la convention relative au programme d'actions commerciales du Port autonome de Bordeaux pour 2004,
- **DE DECIDER** le versement au Port Autonome de Bordeaux (P.A.B.) d'un fonds de concours d'un montant de 77 875,06 € pour le financement de ces actions au titre de 2004,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer le document ci-annexé.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 65757, sous-fonction 8160 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 OCTOBRE 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

